

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 22136 Numéro SIREN : 807 514 898 Nom ou dénomination : JG CAPITAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2018 sous le numéro de dépôt 31201

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 11-05-2018

N° DE DEPOT : 031201

N° GESTION : 2014B22136

N° SIREN : 807514898

DENOMINATION : JG CAPITAL

ADRESSE : 5 rue Crevaux 75116 Paris

MILLESIME : 2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice clos le 31/12/2017

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime):

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI):

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258:

☐
☐
☐
☐

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social, si différent
SASU JG CAPITAL	
SIRET : 80751489800012	
blombard@extentis.fr	Ancienne adresse en cas de changement
5 Rue Crevaux	
75116 PARIS FR	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité ☐ Activités exercées :

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux de 28 %		36 880	
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		26 672		Bénéfice imposable au taux de 15 %		38 120	
				Déficit			
2 - Plus-values				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 %			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %							
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées (art. 238 quindecies)	
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé N°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

CGA ☐	Visiteur conventionné ☐	
Nom et adresse :		
- Comptable :	Indép.	FB CONSEIL 88 Rue de Courcelles 75008 PARIS
- Conseil :		
- CGA :		
- N° d'agrément du CGA		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐**F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1. Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3. Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4. Montant des autres distributions :		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7. Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

G - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧

H - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	- MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	- MVLT restant à reporter	

① BILAN SIMPLIFIE

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2017 ③	Net 31/12/2016 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	4 955	030	2 620	2 335	3 135
Immobilisations financières (1)	040	57 839	042		57 839	24 849
(5) TOTAL I	044	62 795	048	2 620	60 174	27 984
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	2 649	074		2 649	330
Valeurs mobilières de placement	080		082			76 968
Disponibilités	084	111 333	086		111 333	12 561
Charges constatées d'avance	092	1 527	094		1 527	
TOTAL II	096	115 509	098		115 509	89 859
TOTAL GENERAL (I + II)	110	178 304	112	2 620	175 683	117 843

PASSIF	31/12/2017		31/12/2016	
Capital social ou individuel	120	5 000		5 000
Ecart de réévaluation	124			
Réserve légale	126	500		500
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131			
Report à nouveau	134	83 571		28 370
Résultat de l'exercice	136	78 280		55 201
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	167 351		89 071
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	2 033		2 079
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	1 181	172	6 300
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	8 332		28 772
TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	175 683		117 843

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE					31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210	
Production vendue biens			215		214	
Production vendue services			217		218	162 297
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	3 992
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	166 289
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier	12 925	immobilier)			242	71 384
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE			243		244	1 093
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales					252	
Dotations aux amortissements					254	1 474
Dotations aux provisions					256	
Autres charges : - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		262	4
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						1
Total des charges d'exploitation (II)					264	73 954
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	92 334
Produits financiers			III		280	10 135
Produits exceptionnels			IV		290	
Charges financières			V		294	
Charges exceptionnelles : - Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			VI		300	154
- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						
Impôts sur les bénéfices			VII		306	24 035
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	78 280
B - RESULTAT FISCAL					312	78 280
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2					314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles					322	
Impôts et taxes non déductibles					324	24 035
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart	valeurs	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	4 158
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions						
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	342
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Créance report en arrière du déficit	346	
ZFA 44	345	Investissements outre mer	344			350
Divers, dont : quaterdecies		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	653			4 801
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					352	101 672
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356	
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits					370	101 672
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					372	

Exercice clos le 31/12/2017

II - DEDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2017
	Montant
CREDIT IMPOT MECENAT IMPUTE SUR 2017	811
RESULTAT SCI BURO LJ bénéfice N-1	3 990

II - DEDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2017
	Montant
CREDIT IMPOT MECENAT IMPUTE SUR 2017	811
RESULTAT SCI BURO LJ bénéfice N-1	3 990

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)	Désignation de l'entreprise :	JG CAPITAL
---	-------------------------------	------------

Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	400		402		404		406		
- Autres	410		412		414		416		
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
c - Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
o - Matériel de transport	460	2 042	462		464		466	2 042	
r - Autres immobilisations corporelles	470	2 239	472	674	474		476	2 913	
Immobilisations financières	480	24 849	482	44 490	484	11 500	486	57 839	
TOTAL	490	29 131	492	45 164	494	11 500	496	62 795	

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
l - Terrains	510		512		514		516	
m - Constructions	520		522		524		526	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
- Matériel de transport	550	163	552	681	554		556	843
c o r p - Autres immobilisations corporelles	560	984	562	793	564		566	1 777
TOTAL	570	1 146	572	1 474	574		576	2 620

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)			Désignation de l'entreprise : JG CAPITAL							
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
A - NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
		Dotations		Reprises						
Immobilisations incorporelles		700		705		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains		710		715						
Constructions		720		725						
Inst. techniques mat. et outillage		730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.		740		745						
Matériel de transport		750		755						
Autres immobilisations corporelles		760		765						
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B		780		
II - DEFICITS REPORTABLES					III - DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
	- Imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
	- Reportables		984		IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA					
	- De l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter			870							
V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3113-1 et L3211-1 du Code des transports)								800	☐	
VI - DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant								380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

⑤ CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	162 297	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL I	106	162 297	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL II	144	2	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	43 241	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	15 217	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	4	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL III	152	58 462	
IV - Valeur ajoutée produite			
TOTAL GENERAL (I + II - III)	137	103 836	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 - CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF)	117	103 836	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	162 297	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	du 01/01/2017	au 31/12/2017	
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

N° SIREN	807514898
Dénomination de l'entreprise	JG CAPITAL
Adresse :	- N°, Type et nom de voie 5 Rue Crevaux
	- Code postal 75116
	- Ville PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	5 000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie			
	Code postal	Commune		Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	GUEZ Julien	
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions 5 000
Naissance :	Date	N° Département		
	Commune	SURESNES	Pays	FR
Adresse :	N° et voie	5 RUE CREVAUX		
	Code postal	75116	Commune PARIS	Pays FR

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2017

A . Identification du déclarant			
Forme juridique / Dénomination		SASU JG CAPITAL	
Complément de dénomination			
N° SIREN		807514898	
N° de Téléphone			
Adresse Mail		blombard@extentis.fr	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	5 Rue Crevaux	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	75116 PARIS	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 4110C
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			
B . Identification du Conseil			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
Adresse Mail			
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			
C . Régime Fiscal			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D . Périodes			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2017	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2017	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2016	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		12	
E . Monnaie			
Code monnaie		EUR	

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Exercice clos le 31/12/2017

Charges à payer	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	1 200

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2017

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
parking 01/18	01/01/2018	31/01/2018	204		
parking 01/18	01/01/2018	31/01/2018	10		
domiciliation 01/18			430		
ASSURANCE	11/08/2017	01/08/2018	365		
DOCUMENTATION	01/08/2017	31/07/2018	517		

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES

DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2017

Identification de la société	
Désignation de la société	JG CAPITAL
Numéro SIREN du principal établissement	807514898
Code NAF	4110C
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	101 672
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	38 120

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)	63 552
---	----------------------------	---------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)	
--	-----------------------	--

JG CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
5 rue Crevaux – 75116 Paris
RCS Paris 807 514 898

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 mai 2018

L'Associé unique de la Société JG Capital, Monsieur Julien GUEZ,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes annuels à savoir le bilan et le compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 78 280 € ainsi qu'il suit :

Résultat de l'exercice	78 280 €
<i>Au titre du Compte « Report à nouveau »</i>	<i>78 280 €</i>

Compte tenu de cette affectation, **les capitaux propres de la Société s'élèvent à 167 351 €** (5 000 € de capital social initial + 28 870 € de résultat 2015 + 55 201 € de résultat 2016 + 78 280 € de résultat 2017).

TROISIEME DECISION

L'Associé unique constate que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucune distribution de dividendes n'a eu lieu.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue.

Fait à Paris, le 11 mai 2018

L'Associé unique, Julien Guez



JG CAPITAL
SAS au capital de 5000 €
5 rue Crevaux
75116 PARIS
RCS PARIS 807 514 898